



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## Somalie

Question écrite n° 68777

### Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'absence de tout système judiciaire et de toute force de police nationale en Somalie, d'après un rapport d'Amnesty International. Cette situation fait que les seuls tribunaux fonctionnant dans le sud du pays étaient les tribunaux islamiques, qui ne respectaient pas les normes internationales en matière d'équité. L'enlèvement de civils et de membres d'organisations humanitaires, souvent dans le but d'obtenir une rançon, figurait au nombre des exactions signalées. Il lui demande de lui faire part des intentions du Gouvernement et des initiatives qu'il pourrait prendre pour instaurer en Somalie des principes internationaux en matière d'équité.

### Texte de la réponse

La Somalie est privée de tout pouvoir central depuis le renversement du général Siad Barré en janvier 1991. Tempéré par la mise en place d'autorités locales dans les régions du Somaliland (nord-ouest) et du Puntland (nord-est), ce vide étatique, qui se traduit par une disparition de tout système judiciaire et de police, favorise, dans la majeure partie du sud du pays, les atteintes aux droits de l'homme et les affrontements entre factions armées. Les exactions, notamment les enlèvements, n'épargnent pas les travailleurs humanitaires étrangers, comme en a témoigné, en mars dernier à Mogadiscio, l'attaque des locaux de l'UNICEF et d'Action contre la faim, suivie d'une brève prise d'otages. La mise en place de cours islamiques, qui s'inspirent de la charia mais n'infligent pas de châtiments corporels, est une réponse insuffisante et insatisfaisante à cette situation d'arbitraire. La France estime que le respect des droits de la personne en Somalie implique la restauration d'un Etat exerçant un contrôle effectif sur son territoire, et une réelle protection de ses administrés. Elle a donc soutenu la conférence de paix d'Arta, qui a réuni de mai à août 2000 à Djibouti des représentants de l'ensemble des clans somaliens. Ces délégués ont désigné des institutions de transition (président, gouvernement, Assemblée nationale) qui se sont installées à Mogadiscio en octobre 2000. Malgré la constitution d'une force de police de plusieurs milliers d'hommes, ces institutions de transition n'ont pu rétablir l'ordre dans la capitale du fait de l'hostilité de la plupart des chefs de guerre. Ces derniers jouent en effet toujours avec succès des rivalités entre Etats de la région, et des réflexes de solidarité clanique. Membre du comité Somalie du Forum de partenaires de l'IGAD (Intergovernmental Authority for Development), la France plaide, avec ses partenaires européens, pour des négociations entre les institutions de transition et leurs adversaires. L'objet de ces pourparlers serait d'aboutir à la constitution d'un gouvernement d'union nationale à même de rétablir une paix civile à laquelle aspire l'immense majorité des Somaliens. Elle encourage les pays de la région, notamment l'Ethiopie, dont le ministre des affaires étrangères s'est rendu à Paris fin novembre, à favoriser ce processus essentiel pour la stabilité et la sécurité régionales. Un premier contact entre le gouvernement de transition et ses adversaires a été établi début novembre à Nairobi, et a débouché sur un accord de principe pour l'organisation d'une conférence de réconciliation nationale. La France encourage vivement la tenue de cette réunion, susceptible d'amorcer un véritable processus de normalisation et de restauration d'un appareil d'Etat.

### Données clés

**Auteur :** [M. André Aschieri](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 68777

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 novembre 2001, page 6396

**Réponse publiée le :** 24 décembre 2001, page 7398